



FONCTION PUBLIQUE

UNION FÉDÉRALE DES RETRAITÉS FORCE OUVRIÈRE

46, rue des Petites Ecuries – 75010 PARIS - Tél : 01.44.83.65.55
E-mail : ufr@fo-fonctionnaires.fr Site : <http://www.fo-fonctionnaires.fr>

EHPAD : IMPOSONS LE RESPECT ET LA DIGNITÉ

L'UFR-FO dénonce les politiques budgétaires des EHPAD engendrant, par un manque de moyens et de personnels, des dérives honteuses allant jusqu'à la maltraitance.

N'oublions pas que lors de la première vague du COVID, les résidents des EHPAD ont payé un lourd tribut en représentant la moitié des décès.

Nos politiques semblent découvrir à l'occasion de la sortie du livre « Les Fossoyeurs » le scandaleux traitement des personnes âgées résidant en EHPAD.

Le porte-parole du gouvernement déclare « des sanctions seront prises si les faits sont avérés ».

Combien faudra-t-il de livres, d'enquêtes et de rapports comme celui très édifiant du Défenseur des Droits pour que les gouvernants prennent conscience de l'intolérable ?

Le bureau national de l'UFR-FO rappelle ses revendications concernant la prise en charge des personnes âgées.

- Il réclame une politique axée prioritairement sur le maintien à domicile, et la création d'établissements publics adaptés à l'état physique et mental des résidents qu'ils doivent accueillir (maladie d'Alzheimer, dépendance, handicap physique) ;
- Il dénonce le coût particulièrement élevé de l'hébergement et du laisser à charge pour les résidents et leur famille ;
- Il exige que les financements publics ne soient plus octroyés aux organismes à but lucratif. Il est intolérable que la cotation en bourse et le versement de dividendes aux actionnaires se réalisent au détriment des prestations servies aux résidents ;
- Il demande que les pouvoirs publics exercent un contrôle régulier et pertinent sur le fonctionnement de tous les établissements accueillant des personnes âgées.

Le bureau de l'UFR-FO revendique également une évolution des besoins en personnels correspondant aux critères d'un agent pour un résident.

Les personnels des EHPAD vivent quotidiennement des conditions de travail difficiles. Il convient de rendre ces métiers plus attractifs avec des formations spécifiques et améliorer les carrières

Le bureau de l'UFR-FO considère que toutes les personnes accueillies en EHPAD ont le droit au respect de leur dignité et à la protection contre toute forme de maltraitance.

Une société se juge à l'attention qu'elle porte à ses aînés.

Paris, le 15 février 2022